

COVID-19 : Remboursement du péage pour les professionnels de santé

La **Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau** participe à l'effort collectif national et met en place à nouveau le dispositif de **remboursement des frais de péage** pour les **personnels soignants**.

Le Viaduc de Millau, toujours solidaire

Face à la nouvelle vague de crise sanitaire dans le pays, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau **réactive le remboursement du péage** pour soutenir les personnels soignants et **faciliter** leurs déplacements professionnels.

Pour bénéficier de la mesure de remboursement, les personnels soignants sont invités à **solliciter le service réclamation**, en envoyant un courriel à reclamation.viaducmillau@eiffage.com, en précisant l'objet « remboursement personnels soignants ».

Les personnes devront présenter les attestations de péage (tickets de péage reçus en voie) et un justificatif d'exercice d'une profession relevant du personnel soignant.

Cette mesure est mise en place dès à présent, s'applique à tous les trajets, en direction du lieu d'exercice et au retour au domicile.

À propos de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau

Filiale du groupe Eiffage, la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau est la société concessionnaire de l'ouvrage. En tant qu'exploitant, elle doit satisfaire aux exigences du contrat passé avec le concédant, offrir des conditions de circulation optimales et une qualité de service irréprochable et développer le trafic.
leviaducdemillau.com

CONTACTS PRESSE

Maud LIMARE-ALCOUFFE, Chargée de Communication CEVM • 05 65 61 61 79 • maud.limare@eiffage.com